

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/02/09/2020040373/justel>

---

Dossier numéro : 2020-02-09/15

## Titre

9 FEVRIER 2020. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 février 2009 déterminant la délimitation territoriale des zones de secours

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 03-03-2020 page : 13027

Entrée en vigueur : 13-03-2020

---

## Table des matières

Art. 1-2

---

## Texte

Article [1er](#). A l'article 1er, 2° de l'arrêté royal du 2 février 2009 déterminant la délimitation territoriale des zones de secours, les mots "la zone de secours Rivierenland" sont remplacés par les mots "la zone de secours " Brandweerzone Rivierenland "".

[Art.](#) 2. Le ministre qui a l'Intérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.